Government of Canada | Gouvernement du Canada
National Parole Board | Commission nationale des libérations conditionnelles

THE NATIONAL PAROLE BOARD

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Canada

102-04110/

Parole and Public Safety: A Public Forum

FINAL REPORT

September 2001

Prepared by the Canadian Criminal Justice Association in collaboration with the National Parole Board

For the electronic version of this report, visit our web site at: http://www.npb-cnlc.gc.ca

PAROLE AND PUBLIC SAFETY

ACKNOWLEDGMENTS

We wish to thank
the National Parole Board
for their financial support of this initiative
as well as
for the dedication and collaboration
of Board members and staff in ensuring its success.

This endeavor could not have succeeded
without the commitment and sustained efforts of
the members of the Board of Directors of
Canadian Criminal Justice Association,
its Provincial Affiliates, and
countless volunteers who
worked diligently to recruit participants,
coordinate the local forums, and
produce their report on the proceedings.

In attempting to name everyone,
we would run the risk of omitting valuable contributors.
Yet, the 30-50 people who gave of their time and energy
for nearly one year should know that
their efforts and commitment
are greatly acknowledged and appreciated
and were an essential asset to this forum.

PAROLE AND PUBLIC SAFETY: A NATIONAL FORUM

TABLE OF CONTENTS

Page

BACKGROUND 3

SELECTION OF PARTICIPANTS 3

FORUM PROCESS 4

OBSERVATIONS AND FINDINGS 6

SUGGESTIONS PERTAINING TO THE NPB COMMUNICATIONS STRATEGY 9

SUMMARY OF EVALUATION FORMS 10

RECOMMENDATIONS 26

Parole and Public Safety:
A Public Forum
FINAL REPORT

BACKGROUND

Late in the Winter of 1999-2000, the Canadian Criminal Justice Association (CCJA) was invited by the National Parole Board (NPB) to assist in the development of a national forum which would be designed specifically for citizens. This exercise was intended to support the broader federal government policy on citizen engagement. The NPB indicated an interest in hearing the views of Canadians from all parts of the country pertaining to the parole process, including their fears and apprehensions, their questions and concerns, and their suggestions. This forum, it was agreed, should not be a public relations or indoctrination exercise; rather, it should provide an opportunity for meaningful discussion of parole with a view to making the parole process clearer, better understood and, ultimately, more effective and responsive to the concerns expressed.

SELECTION OF PARTICIPANTS

Phase I of this project involved identifying citizens from all walks of life, a representative cross-section of the community, who would have an interest in taking part in such a forum. Interest was the main criterion; hence, the views of participants regarding parole were not a factor in determining whether or not they would be invited.

It was decided that 12 fora would be held across Canada in the Spring, Summer, and Fall 2000. Victoria, Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montreal, Hull, Moncton, and Halifax were the selected sites.

Where possible, the CCJA collaborated closely with its provincial affiliates to develop a list of potential participants; elsewhere, this task was performed by Board or Advisory Council members or staff of the CCJA. Over 900 people were identified through this process. A guideline was established to limit the participation of people from the field of criminal justice and corrections to 10% of participants. That guideline was generally followed.
The issue of timing was significant. For those whose livelihood comes from work in criminal

justice, attending such an event is part of their duties. For most citizens, however, attending the forum meant taking a day off work. This presented a problem for the fora that were held on week days. A number of citizens were not interested in giving up a weekend. Should similar functions occur in the future, NPB may want to consider shorter events which could be held during the evening.

Nevertheless, over 900 Canadians were made aware of the NPB's intentions and were provided with an opportunity to make their views known. The recruitment process was a very personal one calling for one-on-one contacts, followed by written material which was to serve as the basis for discussion during the forum. Though about half of those who were invited did not sign up for the forum, these people were provided with background information which may prove useful in developing an awareness of the parole process.

Early in fiscal year 2000-2001, the NPB requested that the CCJA be involved in Phase II, of the initiative. This meant maintaining on-going contacts with potential participants, handling the logistics for each forum, producing a final report for each site, and producing this report which summarizes the full process.

FORUM PROCESS

Of the more than 900 potential participants who indicated an interest in taking part in the forum, some 444 ultimately attended. In addition, 53 students participated in a special session at Grant MacEwan Community College in Edmonton, bringing the actual number of participants to 497. Of that number, 324 filled out an extensive evaluation form which proved very useful in collecting worthwhile and verifiable comments. Despite the NPB's wishes to reach a representative cross-section of the community, the views collected might not represent the views of the general public. Though not an intended outcome, a majority of participants likely had a favourable bias toward parole and social programs in general. Notwithstanding this note of caution, there exists an impressive commonality of thought and perceptions of participants across the country relative to specific issues.

As this was NPB's first endeavour of this type, the program evolved with experience gained. Initially, the first evening included a dinner and a showing of *The Shedding of Masks*, a documentary depicting the parole hearings of three lifers. The dinner was intended to allow the participants to get to know one another so that they would be more comfortable during group discussions the following day. The dinner was a good idea and greatly contributed to

the achievement of the stated objective.

The video was abandoned after the first four fora. As stated in the Winnipeg report: "Many found the format of the video to be confusing, particularly the alternating use of sub-titles." They found that style, and the use of unfamiliar jargon to be distracting from the contents of the video. Comments noted directly in the Evaluation Form suggested that "the video assumed viewers had a knowledge base of the Criminal Justice System, and the jargon associated with the system."

Elimination of the video allowed greater focus on the Case Study which proved more conducive to discussion. Participants in the forum were asked to be Board members for a day, and to review the case and make a decision about release on parole. With this case as a backdrop, participants quickly become involved in a lively discussion of parole and related matters. Discussions were wide ranging from crime prevention, youth justice, and poverty to more specific issues such as the goals and objectives of parole, the various forms of release with the corresponding eligibility dates, and the process of risk assessment. Often, the discussion considered the outcomes of conditional release at which point, NPB provided basic statistical information relative to rates of success and reoffending. A majority seemed positively surprised by the stated rates of success, while others suggested that any rate at reoffending was too high. The case study also brought to the forefront the complexities of decision-making, the importance of effective programs/treatment and the scope of supervision by CSC for offenders in the community. These wide - ranging discussions of parole and the consideration of the case took place in the morning session of the second day and consisted of small group sessions.

After lunch, all groups were reunited in a plenary session during which every effort was made to answer questions, address concerns, and listen to suggestions for improvement. While it could be said that ultimately each forum covered the same ground, the order in which issues were addressed was driven by the participants themselves. Given NPB's commitment to be attentive to the concerns of participants, every effort was made to ensure that each point of view could be heard.

OBSERVATIONS AND FINDINGS

A number of observations and findings emerged as common themes from the various fora and are summarized below. As this report is intended for the National Parole Board, the views and information brought forth by its members and staff are not the main focus and are not summarized in the body of this report; these should be common knowledge within the organization. Our focus is mainly on the issues and questions of concern to the citizens participating in the forum and their reaction to the information presented.

- Many were curious about the appointment process for members of the NPB. There still exists, in some sectors, the notion that appointments are political, not based on competence. In response, the Board explained the criteria for selection, the appointment process and the Board's program of training and continuous learning for Board members. The majority of participants seemed satisfied with this information. Some of the participants were interested in the gender and multicultural make-up of the Board. While the current balance is not perfect, participants seemed to feel that it was better than what they had anticipated. Finally, some participants expressed an interest in applying to become a member of the Board.

- Information on risk assessment was seen as useful and basic to a clear understanding of a parole hearing.

- Much discussion addressed the implications of the law and the fact that certain actions do not come under the Board's discretion. For instance, several people believed that eligibility dates come much too early in an offender's sentence, e.g., temporary absences and day parole. Explaining that the NPB had no choice in the matter of eligibility, and that it was bound by law to consider applications when an offender becomes eligible, generated much discussion, leaving several participants suggesting that the law needed to be amended. On a related matter, many citizens are of the view that parole, in fact, shortens the court-imposed sentence.

- The Case Study elicited a number of questions regarding the possibility of manipulation of Board members by offenders. A number of participants viewed offenders as lacking sincerity, as having a vested interest in performing to meet the expectations of Board members. In contrast, many were quite impressed by the risk assessment process which

they saw as much more in-depth than expected; this prompted one participant to state that she now had more confidence in the parole process than the judicial process because decisions involved a greater number of assessments which were conducted over a significant period of time by a variety of professionals.

- The decision-making exercise based on the Case Study proved a valuable tool as it called for each participant to turn to his/her own perceptions and beliefs to come to a decision. There was no compelling case for or against the release on day parole of the offender whose case was described. Participants were made aware of the facts in the case and that the NPB had rendered a decision, but were not made aware of the decision in advance. Interestingly, a majority of participants in the fora across the country voted to release the offender on day parole following extensive discussion of the case. The case in question was used in a "mock" hearing for training purposes and, in fact, the Board had denied day parole to the offender. This exercise was most useful in bringing to light the complexities of decision-making and seemed to generate sincere appreciation of the work performed by Board members. It was also interesting to note that a number of participants were amenable to changing their decision following discussion of the case, and access to new information.

- Case management was the focus of much attention by participants. A majority were of the view that more attention should be paid to ensuring that the sentence provides an opportunity for the training of offenders and the acquisition of useable skills for their eventual return to the community. Participants showed a keen interest in the types of programs available to offenders within the institution and the community, the nature of supervision, the types of controls available, and the tools available to support relapse prevention. There was considerable concern, as well, around the availability of psychological/psychiatric care for offenders which was perceived as an essential need of many offenders. Many also pointed to the need for greater awareness of the special needs of offenders – minority groups, Native offenders, women offenders, and mentally-ill offenders. Issues related to community supervision such as frequency of contact, nature of supervision generated much discussion.

- Many of the issues brought forward were beyond the scope of parole and the parole decision-making process. Yet, these were addressed as they ultimately served to clarify issues or to situate the parole decision-making process in the justice system or a public safety environment.

- A majority of participants expressed a great deal of concern relative to how victims are treated in the criminal justice system. On the issue of parole, views on how and when to involve victims vary, but explanations given by the NPB relative to the current situation and some of the changes under consideration seemed to satisfy most participants. Participants were very interested in knowing to what extent the views of victims were considered in the decision-making process.

- In most locations, there emerged a consensus on the need for increased public information in the area of parole and corrections. The intent of the fora, and the information presented were well received by the vast majority of participants who appreciated these face-to-face meetings with Board members, and expressed strong support for subsequent fora of this type. Many acknowledged that their views on parole had been shaped mostly by media coverage of high profile incidents, and that media reporting appeared distorted, given the factual information provided at the fora.

- While most thought that the material that had been distributed was well written, many questioned whether written documentation was the most effective way to reach the general public. More effective techniques could involve more aggressive and interactive approaches, some of which are highlighted in the suggestions that follow.

- A large majority of participants felt that NPB members and staff at the fora had been energetic, well informed, prepared, and committed to the engagement process. Many also appreciated the fact that both members and staff had been quite respectful of the participants and their views. Certain participants, however, did not appreciate being fed back a question to their question; an approach which they saw as elusive, but which had been intended to elicit the opinions of participants. A few perceived NPB to be defending the system and would have preferred for them to engage in a debate with a moderator.

- One forum concluded that negative public perceptions of the NPB may stem from the fact that it intervenes late in the criminal justice process, after a number of decisions – good and bad – have been made by others. In other words, it carries the burden of all poor decisions made about an offender.

SUGGESTIONS PERTAINING TO NPB's COMMUNICATIONS STRATEGY

A majority of participants were quite enthusiastic about the fora which they found stimulating and informative. In this context, they recognized the need for this type of session and voiced a number of suggestions for achieving broad public participation in the future, and for communicating NPB's message in an effective manner.

- While most found the written material informative, they stressed the need for such material to be disseminated more broadly at sites frequented by the public such as courts, police stations, schools, emergency rooms, etc.

- They also stressed its limits in terms of reaching large numbers of people and suggested that the NPB consider mass media for its public information efforts. Written material does not properly convey the process and dynamics of a parole hearing, and has limited potential to reach people and affect the way they think or feel. Televised hearings, it was suggested, could do a lot to affect people's perceptions of parole.

- As well, the NPB should strive to identify a number of community spokespersons who could assist in delivering its message.

- More efforts should be devoted to highlighting success stories. Current perceptions of parole are formed mostly through the media where failures are most often the focus of reporting. As well, efforts should be made to focus on persons as opposed to cases; people relate more easily to other people.

- Fora are a good format, but, in order to successfully engage citizens, public meetings should be held that would be devoted largely to sharing basic information. The average citizen does not possess the basic information necessary to form enlightened judgements.

- Future fora could focus on the roles and responsibilities of other partners, i.e., police, courts, and institutions.

- Forums should target specific communities – e.g., Natives, youth, seniors, business – and should be planned with the intended audience in mind.

SUMMARY OF EVALUATION FORMS

Evaluation Forms were distributed to all participants at all sites. The response rate for competition of the forms was 65%. What follows is a condensed version of these forms which captures the key comments of participants. The views summarized are those of the majority. Where relevant, we have also provided the opposing view. Where a list of answers appear, those in bold are the views that we perceived as being held by the majority; others may have been expressed by one or two people only.

BEFORE THE FORUM

1. Were the documents mailed to you informative?

Yes:.....249 (87%) No:.....17 (6%) No Answer:.....20 (7%)

Yes. Clear and concise language to depict a fairly complex reality. Added to the participants' knowledge. The statistical information was helpful. The "Myths and Realities" document seemed to be the most appreciated; the Case Study should have been more detailed. Documents should be more widely disseminated. Some felt there was too much information.

2. Were they clear?

Yes:.....246 (86%) No:..... 12 (4%) No Answer:..... 28 (10)

Yes for most, but some found them to be complicated, dry, and bureaucratic in style. One person pointed out that certain people need written material to comprehend an issue while others may respond better to other media.

3. Did they answer most of your questions?

Yes:.....202 (71%) No:.....38 (13%) No Answer:.....46 (16%)

Yes, but discussions held during the forum were a necessary complement. The importance of having someone familiar with the issues assist in breaking down the information and making it more palatable was noted, although some felt that additional statistical information would have provided a clearer picture of the success rates of parole. The material provided a lot of answers, but raised a number of questions also. Many of the questions, however, were peripheral to parole decision-making and had to do with the larger field of corrections.

4. Did they raise any concerns?

Yes:.....157 (54%) No:.....87 (30%) No Answer:.....55 (16%)

The documents were thought-provoking and proved useful in raising awareness to: sentencing; violence; recidivism; the impact of public opinion; bias and prejudice; the need for community support and involvement in the reintegration process of offenders; and the need for increased public education, beginning in schools. Several participants expressed concern over the automatic nature of statutory release and accelerated parole review for members of organized crime and drug traffickers. The apparent lack of concern over recidivism when it involves non-violent offences was also identified. Some would have appreciated a more in-depth discussion of risk and of what constitutes an "acceptable" risk. In several instances, the offence of breaking and entering which is not identified as a violent offence under the CCRA, was identified as a concern. Finally, the need to ensure the fair treatment of victims, to protect their rights and to give them a voice in the process was stated by a large number of participants.

5. Is this type of information of interest to the general public?

Yes:.....231 (81%) No:.....17 (6%) No Answer:.....38 (13%)

Yes, given the important impact of corrections and parole on society. Participants felt that more information would lead to better public understanding and cooperation. More information would help to reduce feelings of insecurity in the public who now believe that most paroles end up in new offences. The public needs to be made aware of the parole process (eligibility dates and risk assessment). Negative media reporting needs to be counterbalanced with facts. Information should be readily accessible; citizens may not be prepared to put in a lot of effort to get at the information they want. While most view information as key, many also point to the need for information to be presented in a succinct and palatable format. Several participants suggest that more people-friendly approaches be used: public service announcements, clips like Crime-Stoppers, scripted television programs (drama) about parole and corrections; televised parole hearings; and a well designed web site, etc.

6. Did the documents improve your understanding of parole/pardons?

Yes:.....229 (80%) No:.....23 (8%) No Answer:.....35 (12%)

Yes; however, the face-to-face discussions were perceived as a necessary complement. A number of participants indicated having no prior knowledge about parole and having gained a better understanding of the process and its complexities.

The process was described by some as "more serious than expected". Some would have liked more discussion relative to pardons.

DURING THE FORUM

7. Were the discussions stimulating?

Yes:.....278 (97%) No:.....3 (1%) No Answer:..... 6 (2%)

Yes. Exchanges were described as open, spontaneous, interesting, stimulating, enriching, diversified, and respectful of other people's opinions. Everyone had the opportunity to be heard. Issues were raised that had never been considered before by certain participants. Different perspectives came to light, that of victims was appreciated. A few mentioned that certain participants tried to monopolize discussions. Others thought that there was some duplication in the afternoon plenary and the small group sessions of the morning. Some would have liked to spend less time discussing systemic issues and more addressing the community reintegration process.

8. Did they answer most of your questions?

Yes:.....238 (83%) No:.....21 (7%) No Answer:.....28 (10%)

Yes; including answers to questions never before considered by certain participants. A number indicated being left with several unanswered or partially unanswered questions; others stated having left with new questions resulting from their interactions with other participants, and a few indicated that they would continue their quest for satisfactory answers. A number would like information pertaining to the broader field of corrections. Some would have appreciated more in-depth discussion of certain issues and, for a number of participants, each question gave rise to a new question. In short, it appears that the overall process gave rise to involved participation by most and, given the above, could be defined as thought-provoking.

9. Did they raise any concerns?

Yes:.....177 (62%) No:.....71 (25%) No Answer:.....39 (14%)

Yes. Several were identified in relation to: – How differently people view things and the resulting difficulties in coming to a common understanding and approach, – the ability or inability of the community to provide support for offenders, – the need for community resources, – giving a voice and meeting the needs of victims, ensuring the availability of financial resources to facilitate their participation in the parole decision-making process, –

the need to consider the specific needs of various groups, e.g., victims, Natives, women, – control mechanisms during parole,

- the release of sex offenders, – meeting the training needs of offenders prior to their release; – ensuring public safety and that of victims, – the difficulties inherent to decision-making, – the dangers of making decisions based on what the offender says as opposed to an evaluation of his behaviour while in prison, – how to ensure the effectiveness of the system while striving for openness, – the public's lack of information, – how to meet the needs of women , – accelerated parole review and recidivism, – accountability mechanisms of the NPB, – community notification ,– the naivete and stereotypical views of many citizens, – the punitive mind-set of the public, – erroneous public perceptions of the work of the NPB, – the influence of politics on the legislative process.

10. Did the discussions improve your understanding of parole/pardons?

Yes:.....268 (92%) No:.....10 (3%) No Answer:.....12 (4%)

Yes. A lot was learned about the system, the eligibility criteria for conditional release, the decision-making process and mechanisms in place, the appointment process and role of Board members. Some complained of information overload.

11. How could we improve this process for future events?

What participants liked most was the exchange between professionals and lay persons and the discussions around the case study. While the majority seemed quite pleased with the overall process, a number of suggestions were made, to enhance similar fora in the future. These suggestions reflect the personal experiences of participants and, therefore, present opposing views, at times. For example, some participants called for the fora to be more focussed on parole while others called for involvement of other criminal justice professionals and broad discussion of the justice system. In a similar manner, some participants called for larger groups while others suggested that groups should be kept small and focussed..

- Promote the forum more effectively to ensure broader public participation and a better cross-section of the public who are external to the criminal justice system-seniors and students, and people from different walks of life.
- Advertise the forum in the media to reach larger numbers of potential participants. Target specific groups: ethnic, cultural, etc.

- Define and communicate the objective and the scope of the forum more clearly and stick to the plan.
- Define the role of the public more clearly.
- Involve more people from other professions to broaden the scope of discussion and expertise. Target and involve more community and business leaders with specific supports to offer.
- Ensure the continued presence of parolees and ex-offenders to share their perspectives.
- Try to attract more of the "unconverted".
- Ensure adequate preparation of participants by distributing relevant documentation well ahead of time. Make short courses available to the public.
- Provide a more in-depth overview of the criminal justice system and its components, situating each in relation to the other.
- Recap written documentation at the outset of the forum.
- Make sure people understand, and then seek out their input.
- Keep groups small and focussed.
- Limit the number of topics for discussion. Keep documents short and to the point.
- Make more use of case studies to illustrate a variety of situations. Flesh out the case studies.
- Make better and increased use of audio-visual material. Videotaped hearings would be a useful tool to better understand how Board members do their job.
- Hold forums on a more regular (frequent) basis.
- Consider having forums on the Internet with advance promotion in newspapers.
- Involve participants in recruiting new participants. If they have liked their experience, they will be convincing.
- Make sure everyone has an opportunity to express their views. Be directive with people who take up too much time pushing their personal agenda.

OVERALL ASSESSMENT

1. Was this forum of value to you?

Yes:.....277 (97%) No:.....2 (1%) No Answer:.....8 (3%)

- Yes; it provided an opportunity to hear the views of others on an important matter.
- Parole and the decision-making process were presented as a constructive process which can benefit the offender and the community.
- It opened my eyes and my heart.
- It allowed for a better understanding of the work of the NPB and to view the parole decision-making process as serious and difficult.
- It allowed for the expression of views to people who can affect change, a rare opportunity.
- The forum was very informative; the networking was outstanding.
- Hopefully, all views expressed at the forum will be taken into account.

2. Did you have an opportunity to express your views?

Yes:.....275 (96%) No:.....5 (2%) No Answer:.....7 (2%)

An overwhelming yes. Participants felt that the atmosphere was friendly and open and that other people were listening. Some would have liked to have more time and for the discussion to cover the criminal justice system as a whole.

3. Did you feel you were being heard?

Yes:.....269 (94%) No:.....3 (1%) No Answer:.....15 (5%)

The vast majority felt they were being heard and a number attributed this climate to the facilitators who endeavoured to seek out everyone's opinion. Several thought that the facilitators had been very respectful and praised their work. There were a few critical comments: – One stated that there is a difference between being heard and being understood, – Another thought that certain ideas were being dismissed when they did not fit in rather than being explored further, – Another expressed serious doubt that any change would result from these discussions.

4. What would you hope will result from this Forum ?

Almost all participants hoped for at least one thing to result from this forum. An attempt has been made to draw up a wish list which groups together comments of similar nature:

- Greater investments in prevention, training and education at all levels, particularly for incarcerated offenders.
- Advocacy for resource funding, particularly community resources.
- A constant questioning of services provided to offenders with a view to improving them.
- That decisions be made on a case-by-case basis as opposed to categories.
- A dramatic change in decision-making policies as they pertain to criminal gangs.
- Increased public information efforts and increased use of the media in public information. Improved knowledge of the conditional release system in the general public. Correction of misconceptions and myths about parole. More information pertaining to the work of the National Parole Board and the services available to incarcerated offenders. That the NPB continue to provide information to participants with a view to improving their knowledge and understanding. Efforts to reach a broader spectrum of the public. Efforts to ensure that the public is made aware of the positive outcomes of parole, not just the failures as generally reported in the media. Improved public education techniques.
- Concerted efforts by NPB and the Correctional Service of Canada to inform the public about their respective realities and how the system is changing.
- That the NPB will devote time to reviewing the suggestions emanating from this forum and look at ways of implementing them. That it will have a clearer perception of the community's beliefs and concerns and take them into account in its practice.
- Increased public sensitivity to parole and offenders, and increased public support for same.
- Ongoing communications between the NPB and the public.
- That the views collected will be of assistance in developing more effective information packages directed at the public.
- Better media relations.
- One of the most often repeated wishes: That efforts be made to promote a better understanding of the plight of victims and their role in the parole decision-making process. That the victim's right to be heard at a parole hearing be expanded. An increased use of offender-victim mediation.

- That the public have a greater role in victim assistance.
- Public education targeting students on the consequences of criminal behaviour.
- Greater public involvement in the conditional release process.
- A more effective process, one that is better understood by all of society.
- More openness and greater access to information by NPB.
- New legislation which would tighten the parole system, lengthen eligibility periods.
- That similar events be held on an annual basis, all the while ensuring that ongoing consultation occurs with experienced people.
- That the fora have a ripple effect and that participants share with others what they have learned though this process.
- A respectful, truthful evaluation of the NPB and reforms that involve offenders, victims, and the community.
- That a report be produced, including recommendations, and that it be shared with all participants so that all can be apprised of the various opinions expressed across the country. That new ideas will be explored and possibly implemented. That the product of these fora be communicated to lawmakers. That suggestions stemming from these fora be taken into consideration, particularly those pertaining to women, Natives, and reintegration. That the report be widely disseminated.

1. Do you see a role for citizens in the reintegration process?

Yes:.....254 (90%) No:.....4 (1%) No Answer:.....24 (9%)

A strong majority responded affirmatively. A review of individual answers reveals that their yes pertains more to their willingness to become involved than actual means of involvement. Many spoke of understanding, trust, support, tolerance, open-mindedness, and information sharing as a role for citizens. Other more concrete suggestions pertain to providing employment for offenders, taking part in circles of support and restorative justice initiatives, volunteering at various levels of the criminal justice system and within various programs, engaging in dialogue with various correctional agencies, assisting in training, providing citizen assistance in parole hearings (with no voting privileges), participating in citizens' advisory committees, and taking part in public education initiatives. The need for more information on how and where to volunteer was identified. Each of the more concrete suggestions were voiced by one or two people at most. Responses suggest that when citizens are informed on issues and when their concerns are addressed, there emerges a willingness to become involved and to support the system.

However, it is incumbent upon agencies/organisations within the system to develop mechanisms and opportunities which will foster citizen participation.

2. What is the key thing you will be taking back from this Forum?

What follows is a paraphrasing and grouping together of similar answers:

- The extent to which the public is misinformed on this issue. The need for increased public information programs. Parole is a contentious issue around which there is no unanimity.
- The word parole has a different meaning for ordinary people and those who work in the system.
- Granting parole is NOT about forgiving or condoning someone's actions, it is about determining whether someone can safely be reintegrated into society.
- That so many people showed an interest in participating in this forum.
- A better understanding of the parole system and the decision-making process. The seriousness of the process. The fact that the NPB is first and foremost concerned with public safety. An appreciation of the risk assessment process. The type and extent of the information considered in decision-making. The difficulties inherent to decision-making. That the NPB manages a sentence and does not alter it. The importance of a case-by-case approach. The need to have and utilize a parole process. Increased respect for the system.
- Information relative to Elder-assisted hearings and the NPB's intention to expand the role of victims at hearings. A greater appreciation of the progress still needed relative to victims' services and rights.
- The importance of community support and involvement.
- Increased open-mindedness and confidence in the system.
- That change may be slow, but is happening.
- The NPB's willingness to hear the public's views. The extent of the NPB's involvement and its concern with ensuring that issues identified by citizens are not only addressed but considered in its policy development.
- That so much more money is spent on incarceration than prevention.
- A better understanding of the situation as revealed through statistics. The system is working better than people believe.
- That one's actions and opinions are influenced by one's life experience.
- An appreciation of the professionalism that prevails within the National Parole Board.

- That there exists within the NPB a desire to be more human and to improve.

1. What did you like most?

- The fact that the forum was open to anyone from the public.
- The opportunity to meet people from a variety of backgrounds, including victims, Parole Board members, and the organizers of the forum.
- The presentations by the NPB .
- The information that was circulated, particularly "Myths and Realities"
- The frank and respectful exchange of opinions. Clear and simple language.
- The broad range of participants.
- The small group discussions.
- The discussions around the case study.
- Learning about the decision-making process.
- Information on victims' rights.
- Information about Aboriginal culture within institutions; more information would be appreciated.
- The demystification of applicable laws and of the role of each of the relevant players.
- That my opinion mattered. The opportunity provided for everyone to express themselves freely. Hearing the views of others,
- The efforts of the NPB to address the concerns of citizens relative to public safety. The competency of Board and staff members.
- Many relevant questions and clear answers to those questions.

2. What did you like least?

- The small turnout. Limited input from key groups: victims, media, politicians. Too many participants working in the field of corrections.
- That this may have been purely a public relations exercise on the part of the NPB.
- That certain people took up too much time. The attitude of certain participants who did not listen to others or did not want to hear them. Some off-topic discussions that were allowed to go on.
- The fact that certain people had not prepared properly by reading the material that was forwarded to them.
- The superficial nature of discussions. Ideological and ethical issues were not sufficiently addressed.

- The lack of cohesiveness and consensus on solutions (although it still remains to be seen).
- The fact that certain issues will receive no follow-up because they come under the responsibility of another agency or department.
- That certain questions came up repeatedly.
- Being limited to a single case study: the issue of violent offenders who are released and kill their spouse was not covered.
- Having to give up a Saturday. The 8:00 a.m. start.

3. Would you like to participate in similar events in the future?

Yes:.....266 (93%) No:.....9 (3%) No Answer:.....12 (4%)

The vast majority responded affirmatively. Most enjoyed the format and the nature of discussions. Many would be prepared to assist in the recruitment of participants and would have an interest in assisting in the development of greater public awareness and information on issues.

4. Would you like to receive information about parole/pardons from time to time?

Yes:.....251 (87%) No:.....18 (6%) No Answer:.....18 (6%)

Yes; with few comments. Of the comments received, people would want to receive information that is not too lengthy, particularly if changes to the system are being considered.

5. Will you be discussing this forum with family/friends/colleagues?

Yes:.....280 (98%) No:.....0 (0%) No Answer:.....7 (2%)

The vast majority say yes. In short, the fora seem to have generated a great deal of good will in the public and, should have a significant ripple effect. Many say that the forum was a learning experience, and that they are interested in sharing their knowledge with others because the issues are important and they now feel more confident in discussing them. Some add a qualifier: under proper circumstances and with open-minded people. A number would also encourage their friends and relatives to participate in these types of events if they were to be repeated. One indicated that he would because there was a lot of prejudice in his family; another intended to present a report to his senior citizens club of 800 members. A teacher

will be informing his students of the deliberations in which he participated. Other participants will be reporting respectively to their victims' support group, their Citizens Advisory Committee, a Youth Justice Committee, their town council, their co-workers, and their neighbours.

6. What is the main message you would want to send to the National Parole Board or to the Solicitor General of Canada?

This section presents an extensive list of suggestions from participants. The list paraphrases the bulk of the messages that were collected. These have been edited for style, but not for content.

Each bullet corresponds to one message. Several sentences under one bullet indicates that several people made similar suggestions:

- More resources should be made available for the purpose of gradually increasing prevention efforts from the elementary school level to the secondary and post-secondary, as well as with youth organizations: boy scouts, sports organizations, church groups, etc.
- Start directing funds toward community support systems to reduce the potential for clients in the future. Invest in high-risk children today to reduce the prison population tomorrow.
- Training and education should occur in schools and in the community at large; information combined with education leads to prevention. The NPB should look into the possibility of sponsoring "civic" courses/workshops as part of the Grade XI and XII curriculum.
- Consulting citizens is surely of benefit to the NPB.
- Involve more ex-offenders in future consultations.
- Do not let what you have learned from these forums sit on a shelf. We are learning that healing works for all people. Focus on healing for all parties involved.
- It is delightful to see women as members of the NPB; the Board should aim for a 50% split: decisions would show more balance.
- Make more resources and funding available for victims. It is important for victims to be heard; they have a special interest in the release of an offender. Show concern for victims' rights. More support for victims of violence. Develop an effective system to deal with victims of violent crime. (Several comments of this nature)
- Continue the practice of holding public fora with a view to improving the process and

achieving better results. Promote citizen involvement.

- Find ways to involve citizens in the rehabilitative/reintegration process.
- Find ways of involving youth so that they come to perceive crime as their own problem and become interested in finding solutions.
- Establish a citizen-based national council that meets periodically to consider the parole (justice system) and produce a report card on how they are doing, highlight problems – it would be independent and therefore would help to de-politicize the debate – and provide a credible voice for discussion, promotion of the system.
- The NPB needs to maintain ongoing contacts with citizens and listen to what they have to say. The Solicitor General should ensure that all those responsible for the administration of justice at all levels take into account the views of the public.
- A public education campaign should be launched; people increasingly lack respect for and confidence in the criminal justice system, parole, the reintegration process, and rehabilitation.
- The NPB needs to let the public know that it is not a "secret organization", that the information is available to the public and that the public can in fact be observers at hearings. The public needs to know what the NPB does and how they go about making decisions.
- Investments are required to properly inform the public; a public information program should stretch over 2 or 3 years; its results should be measured and evaluated. For example, a lot was invested in communicating the changes to the firearms legislation with little positive results.
- The parole system is effective and the public should be made aware of this.
- It is important to dispel the negative myths that surround NPB; the Board's positive contribution to society should be conveyed to the public. Endeavour to counteract the negative impact of the media who portray but one side of the issues.
- Be transparent.
- Stop repeating that the media only reports failures (which is true) and be proactive in getting information out to the public.
- Make use of radio, television, weekly and trade newspapers for public education. Use story-telling techniques which are more effective than dry written material. Explore other innovative techniques to reach the public.
- Produce Leo-type stories as one-pagers that could be inserted into local newspapers in a "You be the judge" type column. Follow-up with actual outcome of each case, using the opportunity to slip in a few statistics.
- Build on the list of identified concerns for future workshops; mail those out in

advance.

- Involve all the key players in public education (NPB, CSC, police, courts, etc.)
- Turn to professionals for assistance in public education.
- Keep up the good work! Emphasize the positive outcomes of parole and make sure people are aware of how day parole operates, thereby contributing to an increased feeling of personal safety. Make sure the public is familiar with eligibility criteria and risk assessment practices.
- More and more people need to realize that offenders will eventually return to their community and that it is incumbent upon all to facilitate their reintegration.
- It is important to have society's best interest at heart when considering the release of an offender, but equally important to be concerned that all opportunities for rehabilitation be made available to that offender.
- Humanize the conditional release process by focussing on the training of offenders to facilitate their reintegration into the work place.
- More resources are needed for community programs that support the reintegration process: halfway houses, drug and alcohol programs, circles of support, alternative healing programs, etc..
- Adopt different formats for hearings to adapt to different cultures across the country.
- The reintegration process is most important; everyone has the ability to change and adopt a positive lifestyle.
- The responsibility for offenders needs to be shared by the system as well as by the offender. In other words, there must be resources available to support the intent of rehabilitation.
- It is important that as much energy be expended for the care of victims as for the care of offenders, and to ensure that continuous care is provided, particularly in cases of rape and incest.
- Laws and regulations should be reviewed every ten years to pinpoint their shortcomings and reflect the views of society.
- Make it mandatory for offenders to participate in community service programs.
- Add restorative justice elements to parole.
- Review eligibility criteria for accelerated parole release in the case of drug traffickers, organized crime and criminal biker gangs.
- It is essential that the concept of statutory release be reviewed; the automatic nature of this process does not ensure public safety.
- It is important that the NPB have regular informed opinion on the daily operations on the Board; reaction at the field level, but not filtered through interested parties (e.g.,

CSC, lawyers, etc.). A committee should be set up in each region to meet with NPB officials for constructive, honest criticisms; independence and composition is very important; regular consultation.

- Offenders are too pampered (TV, good food, health club facilities, etc.). If they are in prison, it is to pay for the wrong they have done, not for a vacation
- The current system is too focussed on early release.
- Do not grant parole too easily; be assured that the offender is well motivated and that his behaviour warrants his release; make sure a lot of structure is in place.
- Take into account institutional behaviour and the influence of the offender's immediate family (parents, brothers and sisters).
- Be less tolerant relative to breaches of conditions.
- Impress upon lawmakers that the system should not allow drug traffickers and notorious criminals to take advantage of the system at any eligibility date. Those who show no sign or no will to reform should not be released, except at warrant expiry. As these cases are often portrayed in the media, they impact negatively on the credibility of the Correctional Service of Canada, the National Parole Board, and the criminal justice system as a whole.
- Current legislation on parole needs to be reviewed with a view to tightening the system and prolonging eligibility periods for various forms of release.

Other Comments:

- A number of participants expressed an interest in observing a hearing.
- A number wish to receive a copy of this report.
- A number would like to attend more events of this type.
- Can means be found to cut down the cost of the criminal justice systems?
- Endeavour to have the *Charter* amended so that responsibilities are tied to rights.
- Role playing and videotaped hearings should be used in the future. These are useful pedagogic tools.
- Those working in the system should not be allowed to intervene in discussion to justify their actions, but only to add information.
- The results of this forum should not be presented as public consultation; it is a good start but there were too many people and too little time. The forum has merely scratched the surface.
- Time well spent. Informative and stimulating.
- Many bravos and thanks.

Recommendations based on participants' comments:

1. That the NPB maintain its current efforts to reach the general public to develop a better understanding of the parole process.

2. That the NPB continue to hold regular Citizens' fora that are well publicized.

3. That the NPB conduct a thorough analysis of the planning process for this forum with a view to identifying the do's and don'ts applicable to similar events in the future.

4. That NPB explore the possibility of involving its correctional or criminal justice partners in future endeavours as many issues are system-wide.

5. That the NPB draw on the good will of the participants in this forum to assist in the development of future fora and in the recruitment of participants.

6. That the NPB seek to improve its current documentation and develop new material to address the issues and concerns raised by citizens through this forum.

7. That the NPB explore new, modern, and interactive techniques to deliver its message.

8. That the NPB make increased use of the media, particularly, radio and local newspapers, to reach the public.

9. That the NPB be more proactive in communicating the facts about parole.

10. That NPB engage in a well structured and aggressive public information campaign that focusses on the positive aspects of parole.

11. That the NPB consider turning to professional communication firms to assist in the development of an effective public education campaign.

12. That the NPB identify ways and means of reaching youth as early as possible and on an ongoing basis through the schools and youth-centred organizations.

13. That the NPB highlight its concern for victims, particularly victims of violent crime and seek every reasonable means of giving them a voice in the system.

14. That the NPB consider establishing a national committee of citizens to act as a sounding board, advisors and spokespersons in its efforts to maintain a positive relationship with the general public.

Government of Canada / Gouvernement du Canada

National Parole Board / Commission nationale des libérations conditionnelles

THE NATIONAL PAROLE BOARD

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Canada

Forum public sur la libération conditionnelle et la sécurité du public :

RAPPORT FINAL

Septembre 2001

Préparé par la Commission nationale des libérations conditionnelles en collaboration avec l'Association canadienne de justice pénale

La version électronique du présent rapport figure sur le site Web de la CNLC à:
http://www.npb.cnlc.gc.ca

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE ET LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier la
Commission nationale des libérations conditionnelles
pour l'aide financière accordée à cette initiative
ainsi que pour
le dévouement et la collaboration de ses membres et de son personnel,
qui ont été indispensables à son succès.

Cette initiative n'aurait pu être menée à bien
sans l'engagement et les efforts soutenus
des membres du conseil d'administration de
l'Association canadienne de justice pénale,
de ses sections provinciales et
des innombrables bénévoles qui
ont travaillé assidûment pour recruter des participants,
coordonner les forums locaux et
produire le compte rendu des délibérations.

En cherchant à énumérer tous les noms,
nous courrions le risque d'en oublier certains.
Néanmoins, il faut que les 30 à 50 personnes qui ont donné
de leur temps et de leur énergie pendant presque un an
sachent que leurs efforts et leur dévouement
ont été grandement reconnus et appréciés
et qu'ils ont été un atout essentiel pour ce forum.

FORUM NATIONAL SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE ET LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

TABLE DES MATIÈRES

Page

CONTEXTE 3

SÉLECTION DES PARTICIPANTS 3

PROCESSUS SUIVI 4

OBSERVATIONS ET CONSTATATIONS 7

SUGGESTIONS RELATIVES À LA STRATÉGIE DE COMMUNICATIONS DE LA CNLC 10

RÉSUMÉ DES FORMULAIRES D'ÉVALUATION 11

RECOMMANDATIONS 30

Forum public sur la libération conditionnelle et la sécurité du public : RAPPORT FINAL

CONTEXTE

À la fin de l'hiver 1999-2000, l'Association canadienne de justice pénale (ACJP) a été invitée par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) à participer à l'organisation d'un forum national conçu spécialement pour les citoyens. Cette initiative avait pour but d'appuyer la politique globale du gouvernement fédéral sur l'engagement des citoyens. La CNLC s'est montrée soucieuse d'obtenir les vues de Canadiens et de Canadiennes de partout au pays sur le processus de libération conditionnelle, y compris leurs craintes, leurs appréhensions, leurs questions, leurs préoccupations et leurs suggestions. Ce forum, a-t-on convenu, ne serait pas un exercice de relations publiques ou d'endoctrinement; ce serait plutôt l'occasion de discuter à fond de la libération conditionnelle afin que le processus soit plus clair, mieux compris et, en dernier ressort, plus efficace et plus à même de résoudre les préoccupations soulevées.

SÉLECTION DES PARTICIPANTS

La phase I de ce projet consistait à identifier des citoyens de toutes conditions sociales, qui refléteraient fidèlement la composition de la collectivité et qui seraient désireux de participer à un tel forum. L'intérêt était le principal critère, de sorte que les vues des participants au sujet de la libération conditionnelle n'ont pas été un facteur lorsqu'il s'agissait de déterminer qui serait invité ou non.

Il a été décidé que 12 forums se tiendraient dans tout le Canada au cours du printemps, de l'été et de l'automne 2000. Victoria, Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Hull, Moncton and Halifax ont été les villes choisies.

Lorsque cela a été possible, l'ACJP a collaboré étroitement avec ses sections provinciales à l'établissement d'une liste de participants éventuels; autrement, cette tâche a été accomplie par les membres du conseil d'administration ou du conseil consultatif ou par le personnel de l'ACJP. Plus de 900 personnes ont été identifiées par l'intermédiaire de ce processus. On a

établi une ligne directrice limitant à 10 % le nombre des participants provenant du secteur de la justice pénale et des services correctionnels. De façon générale, cette ligne directrice a été suivie.

Le choix du moment du forum était important. Pour les personnes qui gagnent leur vie dans le secteur de la justice pénale, la participation à une telle activité fait partie de leurs fonctions. Pour la plupart des citoyens cependant, assister au forum revenait à perdre une journée de travail. Cela a posé un problème dans les cas où le forum avait lieu un jour de la semaine. Par ailleurs, un certain nombre de citoyens n'étaient pas prêts à renoncer à une fin de semaine. Si des événements semblables se reproduisent à l'avenir, il serait peut-être bon que la CNLC envisage des activités moins longues, susceptibles de se dérouler en soirée.

Néanmoins, plus de 900 Canadiens et Canadiennes ont été mis au courant des intentions de la CNLC et ont eu une occasion de faire connaître leurs vues. Le processus de recrutement revêtait un caractère très personnel, car il prévoyait des contacts individuels, suivis d'une documentation écrite qui devait servir de fondement à la discussion pendant le forum. Environ la moitié des personnes invitées ne se sont pas inscrites au forum, mais elles ont reçu de la documentation qui pourrait s'avérer utile sur le plan de la sensibilisation au processus de libération conditionnelle.

Au début de l'exercice 2000-2001, la CNLC a demandé que l'ACJP participe à la phase II de l'initiative. Cela voulait dire entretenir des rapports avec les participants éventuels, s'occuper de la planification de chaque forum, produire un rapport final pour chaque emplacement et rédiger le présent rapport qui résume le processus tout entier.

PROCESSUS SUIVI

Des 900 candidats ou plus qui se sont dits intéressés à participer au forum, quelque 444 y ont effectivement assisté. De plus, 53 étudiants ont participé à une séance spéciale au Collège communautaire Grant MacEwan à Edmonton, portant le nombre réel de participants à 497. De ce nombre, 324 ont rempli un formulaire d'évaluation détaillée qui s'est révélé fort utile pour recueillir des observations pertinentes et vérifiables. Malgré le désir de la CNLC de consulter un éventail représentatif de la collectivité, il se peut que les vues recueillies ne représentent pas celles du grand public. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un résultat recherché, une majorité de participants avaient probablement un préjugé favorable à la libération conditionnelle et aux programmes sociaux en général. Indépendamment de cette mise en

garde, il existe une impressionnante communauté de pensée et de perception parmi les participants dans tout le pays à l'égard de certaines questions.

Comme il s'agissait de la première initiative de ce genre de la CNLC, le programme a évolué au fur et à mesure de l'expérience acquise. Au début, la première soirée comprenait un souper suivi de la présentation du vidéo " La mort des masques " (*The Shedding of Masks)*, un documentaire montrant les audiences de libération conditionnelle de trois détenus condamnés à l'emprisonnement à perpétuité. Le souper avait pour but de permettre aux participants de faire connaissance de manière à ce qu'ils soient plus à l'aise pendant les discussions de groupe le lendemain. L'idée du souper était excellente et a contribué grandement à la réalisation de l'objectif visé.

L'idée du vidéo a été abandonnée après les quatre premiers forums. Comme il a été indiqué dans le rapport de Winnipeg, de nombreuses personnes ont jugé que la présentation du vidéo prêtait à confusion, surtout l'utilisation périodique de sous-titres. Elles ont trouvé que le style et l'utilisation d'un jargon peu familier avaient pour effet de détourner l'attention du contenu du vidéo. Selon les observations formulées directement sur le formulaire d'évaluation, " le vidéo supposait que les spectateurs avaient une connaissance de base du système de justice pénale et du jargon qui y est associé ".

L'abandon du vidéo a permis d'accorder plus d'attention à l'étude de cas, qui s'est avérée plus propice à la discussion. On a demandé aux participants du forum d'être des membres de la Commission pour une journée, d'examiner le cas et de prendre une décision au sujet de la libération conditionnelle. Avec ce cas comme toile de fond, les participants sont rapidement devenus impliqués dans une vive discussion de la libération conditionnelle et de sujets connexes. Les sujets étaient fort variés, allant de la prévention du crime, de la justice applicable aux jeunes et de la pauvreté à des questions plus précises comme les objectifs principaux et secondaires de la libération conditionnelle, les diverses formes de mises en liberté sous condition et les délais d'admissibilité correspondants, et le processus d'évaluation du risque. Bien souvent, la discussion portait sur les résultats de la mise en liberté sous condition, et, à ce moment-là, la CNLC présentait des renseignements statistiques de base sur les taux de réussite et les taux de récidive. Une majorité de participants semblaient agréablement surpris des taux de réussite avancés alors que d'autres ont souligné que toute récidive est inacceptable, quel que soit le taux. L'étude de cas a également permis de faire voir la complexité du processus décisionnel, l'importance de programmes de formation ou de traitement efficaces et la portée de la surveillance, par le

SCC, pour les délinquants dans la collectivité. Ces nombreuses discussions de la libération conditionnelle et l'examen du cas ont eu lieu, en petits groupes, au cours de la séance de la matinée de la deuxième journée.

Après le dîner, tous les groupes ont été réunis en une plénière au cours de laquelle on s'est efforcé de répondre aux questions, de résoudre les sujets de préoccupation et d'écouter les suggestions visant à améliorer la situation. Bien qu'on puisse dire que chaque forum en est venu à couvrir la même matière, l'ordre dans lequel les sujets ont été abordés a été déterminé par les participants eux-mêmes. Vu que la CNLC s'était engagée à être attentive aux préoccupations des participants, on n'a ménagé aucun effort pour veiller à ce que chaque point de vue puisse être entendu.

OBSERVATIONS ET CONSTATATIONS

Un certain nombre d'observations et de constatations se sont dégagées des divers forums comme autant de thèmes communs, lesquels sont résumés ci-dessous. Comme le présent rapport est destiné à la Commission nationale des libérations conditionnelles, les vues et les renseignements fournis par ses membres et son personnel ne sont pas le principal centre d'intérêt et ne sont pas résumés dans le corps du présent rapport; ils doivent d'ailleurs être bien connus au sein de l'organisme. Notre attention porte principalement sur les questions et les sujets de préoccupation des citoyens ayant participé au forum et sur leur réaction aux renseignements présentés.

- Nombre de participants étaient curieux au sujet du processus de nomination des membres de la Commission. Il existe encore, dans certains milieux, la notion voulant que les nominations soient politiques et non basées sur les compétences. En réponse, la Commission a expliqué les critères de sélection, le processus de nomination et le programme de formation et d'apprentissage continu pour les commissaires. La majorité des participants semblait satisfaite de ces renseignements. Certains participants voulaient connaître la composition de la Commission d'un point de vue multiculturel et selon les sexes. Bien que l'équilibre actuel ne soit pas parfait, les participants ont semblé penser que c'était mieux que ce qu'ils croyaient. Enfin, certains d'entre eux se sont dits intéressés à devenir membres de la Commission.

- Les renseignements sur l'évaluation du risque sont considérés comme utiles, voire indispensables, pour bien comprendre une audience de libération conditionnelle.

- Une bonne partie de la discussion a porté sur les conséquences de la loi et le fait que certaines réalités ne relèvent pas de la compétence de la Commission. Par exemple, plusieurs personnes étaient d'avis que les délais d'admissibilité surviennent trop tôt dans la peine du délinquant, notamment dans le cas des permissions de sortir et de la semi-liberté. Le fait de préciser que la CNLC n'avait aucun choix dans la question de l'admissibilité, étant tenue par la loi d'examiner les demandes lorsqu'un délinquant devient admissible, a amené plusieurs personnes à dire que la loi a besoin d'être modifiée. D'ailleurs, de nombreux citoyens estiment que la libération conditionnelle raccourcit en fait la peine imposée par le tribunal.

- L'étude de cas a fait surgir un certain nombre de questions concernant la possibilité que les commissaires soient manipulés par les délinquants. Nombre de participants étaient d'avis que les délinquants manquent de sincérité et ont tout intérêt à agir en fonction des attentes des commissaires. En revanche, de nombreuses personnes ont été impressionnées par le processus d'évaluation du risque, qu'elles ont dit beaucoup plus en profondeur que ce à quoi elles s'attendaient; cela a amené une participante à dire que le processus de libération conditionnelle lui inspirait plus confiance que le processus judiciaire parce que les décisions sont fondées sur un plus grand nombre d'évaluations établies sur une période valable par divers professionnels.

- Le processus décisionnel fondé sur l'étude de cas s'est avéré utile, car chaque participant devait s'en remettre à ses propres perceptions et croyances pour en arriver à une décision. Il n'y avait pas de motif péremptoire d'octroi ou de refus d'accorder la semi-liberté au délinquant dont le cas a été étudié. Les participants ont été mis au courant des données du cas et du fait que la CNLC avait rendu une décision, mais ils n'ont pas été informés à l'avance de la teneur de cette décision. Il convient de noter qu'une majorité des participants aux forums tenus dans tout le pays ont choisi d'accorder la semi-liberté au délinquant à la suite d'un examen en profondeur du cas. Le cas en question a été utilisé dans un " simulacre " d'audience organisée à des fins de formation et, en fait, la Commission avait refusé la semi-liberté au délinquant. Cette activité a surtout été utile pour faire ressortir la complexité du processus décisionnel et elle a contribué, semble-t-il, à faire apprécier sincèrement le travail accompli par les membres de la Commission. Il convient également de noter qu'un certain nombre de participants étaient d'accord pour changer leur décision à la suite d'une discussion du cas et de l'accès à de nouveaux renseignements.

- La gestion de cas a beaucoup retenu l'attention de certains participants. Une majorité étaient d'avis qu'il fallait veiller davantage à ce que la peine fournisse aux délinquants l'occasion de recevoir de la formation et d'acquérir des compétences utilisables en vue de leur réintégration dans la collectivité. Les participants se sont montrés vivement intéressés aux types de programmes offerts aux délinquants au sein de l'établissement et dans la collectivité, à la nature de la surveillance, aux types de contrôle disponibles et aux divers mécanismes à l'appui de la prévention des rechutes. On s'est beaucoup préoccupé également de la disponibilité de soins psychologiques ou psychiatriques pour les délinquants, soins qui sont perçus comme un besoin essentiel dans bien des cas. De nombreuses personnes ont également souligné la nécessité d'une sensibilisation accrue

aux besoins spéciaux de délinquants – groupes minoritaires, Autochtones, délinquantes et malades mentaux. Des questions liées à la surveillance dans la collectivité comme la fréquence des contacts et la nature de la supervision ont suscité beaucoup de discussion.

- Bon nombre des questions soulevées débordaient du cadre de la libération conditionnelle et du processus décisionnel à cet égard. Or, ces questions recevaient une réponse, car elles servaient à éclaircir certains points ou à situer le processus décisionnel dans le système de justice ou dans un contexte de sécurité du public.

- Une majorité de participants a manifesté beaucoup d'inquiétude au sujet de la façon dont les victimes sont traitées au sein du système de justice pénale. Sur la question de la libération conditionnelle, les opinions varient quant à la façon et au moment de faire intervenir les victimes, mais les explications données par la CNLC au sujet de la situation actuelle et de certains des changements envisagés ont semblé satisfaire la plupart des participants. Ces derniers étaient très intéressés de savoir dans quelle mesure les vues des victimes sont prises en compte dans le processus décisionnel.

- Dans la plupart des emplacements, il s'est dégagé un consensus sur la nécessité pour le public d'obtenir plus de renseignements sur la libération conditionnelle et les services correctionnels. La raison d'être des forums et les renseignements fournis ont été bien accueillis par la grande majorité des participants qui ont apprécié ces rencontres face à face avec des membres de la Commission et qui se sont dits très favorables à l'idée de forums subséquents de ce genre. Beaucoup ont reconnu que leurs opinions sur la libération conditionnelle avaient surtout été façonnées par des reportages consacrés aux incidents notoires par les médias et que ces reportages semblaient déformés, à la lumière de l'information factuelle obtenue dans les forums.

- La plupart des participants estimaient que la documentation qui avait été distribuée était bien rédigée, mais ils ont été nombreux à se demander si c'était là la meilleure façon d'atteindre le grand public. Des techniques plus efficaces pourraient utiliser des approches plus dynamiques et interactives, dont certaines sont mises en relief dans les suggestions qui suivent.

- Aux yeux d'une grande majorité de participants, les membres et le personnel de la CNLC aux forums étaient énergiques, bien informés, préparés et partisans du processus

d'engagement. De plus, ils étaient nombreux à apprécier le fait que tant les commissaires que le personnel s'étaient montrés très respectueux des participants et de leurs vues. Certains participants toutefois n'ont pas apprécié qu'on réponde à leur question par une question; une approche qu'ils ont jugée évasive, mais qui avait pour but de susciter l'opinion des participants. Quelques-uns estimaient que la CNLC cherchait à défendre le système et auraient plutôt préféré un débat animé par un modérateur.

- Un forum a permis de conclure que les perceptions négatives du public à l'égard de la CNLC résultent peut-être du fait que celle-ci intervient tard dans le processus de justice pénale, après qu'un certain nombre de décisions – bonnes et mauvaises – ont été prises par d'autres. Autrement dit, la CNLC porte le fardeau de toutes les mauvaises décisions prises au sujet d'un délinquant.

SUGGESTIONS RELATIVES LA STRATÉGIE DE COMMUNICATIONS DE LA CNLC

- Une majorité de participants étaient très enthousiastes au sujet des forums qu'ils ont trouvés stimulants et instructifs. Dans ce contexte, ils ont reconnu la nécessité de ce genre de séance et ont formulé des suggestions visant à obtenir une vaste participation du public à l'avenir et à communiquer le message de la CNLC de façon efficace.

- Bien que la plupart des participants aient trouvé la documentation écrite instructive, ils ont souligné qu'il fallait diffuser plus largement cette documentation dans les endroits fréquentés par le public comme les palais de justice, les postes de police, les écoles, les salles d'urgence, etc.

- Ils en ont également souligné les limites lorsqu'il s'agit d'atteindre un grand nombre de gens et ont suggéré que la CNLC envisage de recourir aux médias de masse dans ses initiatives d'information du public. Un texte écrit ne traduit pas bien le processus et la dynamique d'une audience de libération conditionnelle, et est limité dans sa capacité d'atteindre les gens et d'influer sur leur façon de penser. Des audiences télévisées, a-t-on suggéré, pourraient avoir un impact considérable et influer sur la perception que les gens ont de la libération conditionnelle.

- De plus, la CNLC devrait chercher à identifier dans la collectivité un certain nombre de porte-parole qui pourraient aider à faire passer son message.

- Plus d'efforts devraient être déployés pour souligner les réussites. À l'heure actuelle, les opinions sur la libération conditionnelle sont surtout déterminées par l'entremise des médias dont les reportages portent le plus souvent sur les échecs. De plus, il y aurait lieu d'attirer davantage l'attention sur des personnes plutôt que sur des cas; les gens sont plus sensibles à ce qui arrive à d'autres personnes.

- Les forums sont une bonne formule, mais pour arriver à faire participer les citoyens, il faut organiser des réunions publiques dont le but serait de communiquer des renseignements de base. Le citoyen ordinaire ne possède pas les renseignements de base nécessaires pour porter un jugement éclairé.

- À l'avenir, les forums pourraient porter sur les responsabilités d'autres partenaires, c'est-à-dire la police, les tribunaux et les établissements correctionnels.

- Les forums devraient cibler une clientèle bien précise – p. ex., les Autochtones, les jeunes, les personnes âgées et les gens d'affaires – et être planifiés en fonction de l'auditoire visé.

RÉSUMÉ DES FORMULAIRES D'ÉVALUATION

Des formulaires d'évaluation ont été distribués à tous les participants de chaque forum. Le taux de réponse a été de 65 %. Ce qui suit est une version condensée de ces formulaires qui reproduit les principales observations des participants. Les vues présentées sont celles de la majorité. Lorsque cela était pertinent, nous avons également fourni l'opinion contraire. Lorsqu'une liste de réponses apparaît, celles qui figurent en caractères gras sont les opinions que nous percevons comme étant celles de la majorité; d'autres avis peuvent avoir été exprimés par une ou deux personnes seulement.

AVANT LE FORUM

1. Les documents qui vous ont été envoyés étaient-ils instructifs?

Oui :.....249 (87 %) Non :.....17 (6 %) Pas de réponse :.....20 (7 %)

Oui. Un langage clair et concis pour décrire une réalité assez complexe. Ils ont contribué

à augmenter les connaissances des participants. Les renseignements statistiques ont été utiles. Le document sur les " mythes et réalités " a semblé le plus apprécié; l'étude de cas aurait dû être plus détaillée. Les documents devraient faire l'objet d'une diffusion plus vaste. Certains ont estimé qu'il y avait trop d'information.

2. Étaient-ils clairs?

Oui :.....246 (86 %) Non :..... 12 (4 %) Pas de réponse :..... 28 (10 %)

Oui pour la plupart, bien que certains les aient trouvés compliqués, arides et de style bureaucratique. Une personne a fait remarquer que certains ont besoin de textes écrits pour comprendre un sujet tandis que d'autres préfèrent peut-être d'autres moyens de diffusion.

3. Ont-ils répondu à la plupart de vos questions?

Oui :.....202 (71 %) Non :.....38 (13 %) Pas de réponse :.....46 (16 %)

Oui, mais les discussions tenues pendant le forum étaient un complément nécessaire. L'importance d'avoir des spécialistes du domaine qui aident à isoler l'information et à la rendre plus assimilable a été signalée, mais, de l'avis de certains, des renseignements statistiques supplémentaires auraient donné un meilleur aperçu des taux de réussite de la libération conditionnelle. Les documents distribués ont fourni beaucoup de réponses, mais ils ont soulevé un certain nombre de questions également. Beaucoup de ces questions toutefois débordaient du cadre décisionnel de la libération conditionnelle et s'appliquaient au secteur correctionnel en général.

4. Ont-ils soulevé des préoccupations?

Oui :.....157 (54 %) Non :.....87 (30 %) Pas de réponse :.....55 (16 %)

Les documents ont suscité la réflexion et se sont révélés utiles pour sensibiliser les participants : à la détermination de la peine; à la violence; à la récidive; à l'impact de l'opinion publique; aux préjugés; au besoin de soutien communautaire et de participation de la collectivité au processus de réintégration des délinquants; et à la nécessité d'une meilleure éducation du public, commençant dans les écoles. Plusieurs se sont dits préoccupés par le caractère automatique de la libération d'office et de la procédure d'examen expéditif pour les membres de réseaux du crime organisé et les trafiquants de drogues. On a également signalé l'absence apparente d'inquiétude au sujet de la récidive lorsqu'il s'agit d'une infraction ne s'accompagnant pas de violence. Certains auraient

souhaité une discussion plus en profondeur de la question du risque et de ce que constitue un risque " acceptable ". Dans plusieurs cas, l'introduction par effraction, qui n'est pas reconnue comme un crime de violence sous le régime de la LSCMLC, a été signalée comme sujet de préoccupation. Enfin, un grand nombre de participants ont souligné la nécessité de traiter équitablement les victimes, de protéger leurs droits et de leur permettre de se faire entendre dans le processus.

5. Ce type de renseignement intéresse-t-il le public?

Oui :.....231 (81 %) Non :.....17 (6 %) Pas de réponse :.....38 (13 %)

Oui, étant donné les répercussions importantes du secteur correctionnel et de la libération conditionnelle sur la société. Les participants étaient d'avis que plus de renseignements se traduiraient par une meilleure compréhension et une meilleure collaboration du public. Plus de renseignements aideraient à atténuer le sentiment d'insécurité dans le public qui croit maintenant que la plupart des libérations conditionnelles aboutissent à de nouvelles infractions. Le public a besoin d'être mis au courant du processus de libération conditionnelle (délais d'admissibilité et évaluation du risque). Les reportages négatifs dans les médias doivent être contrebalancés par les faits. L'information devrait être facilement accessible; les citoyens ne sont peut-être pas disposés à se donner beaucoup de mal pour obtenir les renseignements qu'ils veulent. La plupart considèrent certes l'information comme indispensable, mais ils sont également nombreux à dire qu'il faut qu'elle soit présentée selon une formule succincte et agréable. Plusieurs participants suggèrent l'utilisation de méthodes plus conviviales : messages d'intérêt public, programmes comme Échec au crime, émissions de télévision (dramatiques) scénarisées sur la libération conditionnelle et le secteur correctionnel; audiences de libération conditionnelle télévisées; et un site Web bien conçu, etc.

6. Les documents ont-ils permis d'améliorer votre compréhension de la libération conditionnelle ou de la réhabilitation?

Oui :.....229 (80 %) Non :.....23 (8 %) Pas de réponse :.....35 (12 %)

Oui; toutefois, les discussions face à face ont été perçues comme un complément nécessaire. Certains participants ont indiqué qu'ils n'avaient pas de connaissances antérieures sur la libération conditionnelle et qu'ils comprennent maintenant mieux le processus et ses subtilités. Le processus a été décrit par certains comme " plus sérieux que prévu ". D'autres auraient souhaité plus de discussion sur la réhabilitation.

PENDANT LE FORUM

7. Les discussions étaient-elles stimulantes?

Oui :.....278 (97 %) Non :.....3 (1 %) Pas de réponse :..... 6 (2 %)

Oui. Les échanges de vues étaient ouverts, spontanés, intéressants, stimulants, enrichissants, diversifiés et respectueux des opinions d'autrui. Tout le monde a eu l'occasion de se faire entendre. Des questions ont été soulevées qui n'avaient jamais été considérées auparavant par certains participants. Différentes perspectives ont été exposées; celle des victimes a été appréciée. Quelques personnes ont mentionné que certains participants ont essayé de monopoliser la discussion. Selon d'autres, il y a eu des répétitions dans la plénière de l'après-midi et les réunions en petits groupes en matinée. D'autres encore auraient aimé qu'on consacre moins de temps aux problèmes systémiques et plus au processus de réinsertion sociale.

8. Ont-elles permis de répondre à la plupart de vos questions?

Oui :.....238 (83 %) Non :.....21 (7 %) Pas de réponse :.....28 (10 %)

Oui; y compris à des questions jamais considérées auparavant par certains des participants. Un certain nombre de personnes ont dit que plusieurs questions étaient restées sans réponse ou avaient obtenu une réponse partielle; d'autres ont dit être reparties avec de nouvelles questions résultant de leurs interactions avec d'autres participants, et quelques-unes ont indiqué qu'elles poursuivraient leur quête de réponses satisfaisantes. Un certain nombre souhaiteraient de l'information sur le secteur correctionnel dans son ensemble. D'autres auraient apprécié une discussion plus approfondie de certaines questions tandis que, pour un certain nombre de participants, chaque question posée en a suscité une autre. En résumé, il semble que le processus global ait mis la plupart des gens à contribution et que, étant donné ce qui précède, il puisse être considéré comme ayant poussé à la réflexion.

9. Ont-elles soulevé des préoccupations?

Oui :.....177 (62 %) Non :.....71 (25 %) Pas de réponse :.....39 (14 %)

Oui. Plusieurs ont été soulevées à l'égard des points suivants : – la différence dans la façon de voir les choses et la difficulté d'en arriver à une compréhension et à une approche communes, – la capacité ou l'incapacité de la collectivité de fournir du soutien aux délinquants, – le besoin de ressources communautaires, – la possibilité pour les

victimes de se faire entendre et la satisfaction de leurs besoins, l'assurance de ressources financières pour faciliter leur participation au processus décisionnel lié à la libération conditionnelle, – la nécessité de tenir compte des besoins précis de divers groupes, p. ex. les victimes, les Autochtones et les femmes, – l'application de mécanismes de contrôle pendant la liberté conditionnelle, – la mise en liberté des délinquants sexuels, -- la satisfaction des besoins de formation des délinquants avant leur mise en liberté, – les impératifs de sécurité pour le public et pour les victimes, – les difficultés inhérentes au processus décisionnel, – le danger de prendre des décisions en fonction de ce que dit le délinquant plutôt que d'après une évaluation de son comportement pendant qu'il est en prison, – la façon d'en arriver à assurer l'efficacité du système tout en recherchant la transparence, – le manque d'information du public, – la façon de répondre aux besoins des femmes, – la procédure d'examen expéditif et la récidive, – les mécanismes de respect de l'obligation de rendre compte de la CNLC, – la notification de décisions à la collectivité,– la naïveté et les vues stéréotypées de nombreux citoyens, – la mentalité punitive du public, – les perceptions erronées du public au sujet du travail de la CNLC, – l'influence de la politique sur le processus législatif.

10. Les discussions ont-elles permis d'améliorer votre compréhension de la libération conditionnelle ou de la réhabilitation?

Oui :.....268 (92 %) Non :.....10 (3 %) Pas de réponse :.....12 (4 %)

Oui. Beaucoup a été appris au sujet du système, des critères d'admissibilité à la mise en liberté sous condition, du processus décisionnel et des mécanismes en place, du processus de nomination des commissaires et de leur rôle. Certains se sont plaints d'une surabondance d'information.

11. Comment pourrions-nous améliorer ce processus pour des événements futurs?

Ce que les participants ont le plus aimé a été l'échange de vues entre les professionnels et les profanes, ainsi que les discussions sur l'étude de cas. Bien que la majorité des participants ait semblé très satisfaite, un certain nombre de suggestions ont été faites afin d'améliorer la tenue de forums de ce genre à l'avenir. Ces suggestions reflètent l'expérience personnelle des participants, de sorte qu'il y a parfois des vues contradictoires. Par exemple, certains participants préconisent des forums plus axés sur la libération conditionnelle alors que d'autres souhaitent la participation d'autres

intervenants professionnels en matière de justice pénale et une discussion plus vaste du système de justice. Par ailleurs, certains suggèrent des groupes plus nombreux tandis que d'autres souhaitent que les groupes demeurent petits et bien orientés.

- Promouvoir le forum avec plus d'efficacité afin d'assurer une meilleure participation du public et une meilleure représentation des membres de la collectivité qui sont à l'extérieur du système de justice pénale - les personnes âgées, les étudiants et des gens de toutes conditions sociales.
- Annoncer le forum dans les médias afin d'atteindre un grand nombre de participants éventuels. Cibler des groupes bien précis : groupes ethniques, culturels, etc.
- Définir et communiquer l'objectif et la portée du forum de façon plus claire et s'en tenir au plan.
- Définir plus clairement le rôle du public.
- Mettre à contribution plus d'intervenants d'autres professions afin d'élargir la portée de la discussion et le champ des compétences. Cibler et mettre à contribution un plus grand nombre de leaders de la collectivité et du monde des affaires qui ont un soutien particulier à offrir.
- Assurer la présence de libérés conditionnels et d'anciens délinquants afin d'obtenir leurs points de vue.
- Essayer d'attirer davantage de " non convertis ".
- Assurer la préparation voulue des participants en leur distribuant à l'avance de la documentation pertinente. Offrir des cours de brève durée au public.
- Donner une vue plus en profondeur de l'appareil de justice pénale et de ses divers rouages et les situer les uns par rapport aux autres.
- Donner un résumé de la documentation écrite au début du forum.
- S'assurer que les gens comprennent, puis obtenir leurs points de vue.
- Garder les groupes petits et bien orientés.
- Limiter le nombre de sujets à discuter. Veiller à ce que les documents soient courts et pertinents.
- Recourir davantage aux études de cas pour illustrer diverses situations. Étoffer les études de cas.
- Utiliser davantage et à meilleur escient le matériel audiovisuel. L'enregistrement d'audiences sur vidéo serait un bon moyen de mieux faire comprendre comment les commissaires font leur travail.
- Organiser des forums de façon plus régulière (fréquente).
- Envisager la tenue de forums sur Internet, qui seraient d'abord annoncés dans les

journaux.

- Impliquer les participants dans le recrutement de nouveaux participants. S'ils ont aimé leur expérience, ils seront convaincants.
- S'assurer que tous les intéressés ont une occasion d'exprimer leurs opinions. Intervenir lorsque des gens monopolisent la conversation en faisant valoir leurs intérêts personnels.

ÉVALUATION GLOBALE

1. Le forum vous a-t-il été utile?

Oui :.....277 (97 %) Non :.....2 (1 %) Pas de réponse :.....8 (3 %)

- Oui; il a fourni l'occasion d'entendre les opinions d'autres personnes sur un sujet important.
- La libération conditionnelle et le processus décisionnel ont été présentés comme une démarche constructive qui peut profiter au délinquant et à la collectivité.
- Cela m'a ouvert les yeux et le cœur.
- Cela a permis de mieux comprendre le travail de la CNLC et de percevoir le processus décisionnel en matière de libération conditionnelle comme un processus sérieux et difficile.
- Cela a été l'occasion de faire connaître nos opinions à des personnes qui peuvent opérer un changement, une occasion rare.
- Le forum a été très instructif; le réseautage était exceptionnel.
- Il faut espérer que toutes les vues exprimées au forum seront prises en compte.

2. Avez-vous eu l'occasion d'exprimer vos opinions?

Oui :.....275 (96 %) Non :.....5 (2 %) Pas de réponse :.....7(2 %)

Un oui très convaincant. De l'avis des participants, l'atmosphère était agréable et accueillante et les gens écoutaient. Certains auraient aimé avoir plus de temps pour que la discussion porte sur le système de justice pénale dans son ensemble.

3. Avez-vous le sentiment d'avoir été entendu?

Oui :.....269 (94 %) Non :.....3 (1 %) Pas de réponse :...15 (5 %)

La vaste majorité des participants ont estimé que leur message passait et un certain nombre ont attribué ce climat aux animateurs qui se sont employés à obtenir l'opinion de tout le monde. Certains ont estimé que ces derniers avaient été très respectueux et ont loué leur travail. Il y a eu quelques critiques : une personne a dit qu'il y a une différence entre se faire entendre et se faire comprendre, une autre estimait que certaines idées étaient écartées lorsqu'elles ne cadraient pas plutôt que d'être examinées plus à fond, une autre a dit douter sérieusement que des changements se produisent à la suite de ces discussions.

4. Qu'est-ce que vous aimeriez voir résulter de ce forum ?

À peu près tous les participants ont espéré qu'au moins une chose résulte de ce forum. On a essayé d'établir une liste qui regroupe les observations de même nature :

- De meilleurs investissements en prévention, en formation et en éducation à tous les niveaux, en particulier pour les délinquants en établissement.
- Un plaidoyer pour le financement de ressources, surtout celles dans la collectivité.
- Une remise en question constante des services fournis aux délinquants, dans le but de les améliorer.
- Que les décisions soient prises au cas par cas plutôt que par catégories.
- Un changement draconien des politiques décisionnelles qui s'appliquent aux gangs de criminels.
- La multiplication des efforts d'information du public et un recours accru aux médias à cette fin. Une meilleure connaissance du système de mise en liberté sous condition parmi la population en général. La correction des fausses conceptions et des mythes au sujet de la libération conditionnelle. Plus de renseignements concernant le travail de la Commission nationale des libérations conditionnelles et les services offerts aux délinquants incarcérés. Que la CNLC continue de communiquer de l'information aux participants afin d'améliorer leurs connaissances et leur compréhension du programme. Des efforts pour atteindre un plus large éventail du public. Des efforts pour veiller à ce que le public soit mis au courant des résultats positifs de la libération conditionnelle et non pas seulement des échecs qui sont généralement rapportés dans les médias. De meilleures techniques d'éducation du public.
- Des efforts concertés de la part de la CNLC et du Service correctionnel du Canada pour informer le public de leurs réalités respectives et du changement qui s'opère actuellement dans le système.
- Que la CNLC passe en revue les suggestions émanant de ce forum et examine des façons de les mettre en œuvre. Qu'elle ait une meilleure perception des convictions et des préoccupations de la collectivité et qu'elle en tienne compte dans l'exercice de ses fonctions.
- Une meilleure sensibilisation du public à la libération conditionnelle et aux besoins des délinquants, et un meilleur appui du public à cet égard.
- Des communications constantes entre la CNLC et le public.
- Que les opinions recueillies aident à mettre sur pied d'autres séances d'information efficaces destinées au public.

- De meilleures relations avec les médias.
- L'un des souhaits répétés le plus souvent : Que des efforts soient déployés pour favoriser une meilleure compréhension du sort des victimes et de leur rôle dans le processus décisionnel lié à la libération conditionnelle. Que le droit de la victime de se faire entendre à une audience de libération conditionnelle soit étendu. Un recours accru à la médiation entre le délinquant et la victime. Que le public joue un plus grand rôle dans l'aide aux victimes.
- Des séances d'éducation du public ciblant les étudiants sur les conséquences du comportement criminel.
- Une plus grande participation du public au processus de mise en liberté sous condition.
- Un processus plus efficace, qui soit mieux compris par toute la société.
- Plus d'ouverture de la part de la CNLC et un meilleur accès à l'information.
- De nouvelles mesures législatives qui permettraient de resserrer le système de libération conditionnelle, d'accroître les délais d'inadmissibilité.
- Que des activités semblables aient lieu chaque année, tout en veillant à ce que des consultations aient lieu auprès de gens expérimentés.
- Que les forums aient une incidence continue et que les participants partagent avec d'autres ce qu'ils ont appris grâce à ce processus.
- Une évaluation respectueuse et véritable de la part de la CNLC et des changements qui touchent les délinquants, les victimes et la collectivité.
- Qu'un rapport assorti de recommandations soit produit et qu'un exemplaire soit remis à tous les participants afin qu'ils puissent prendre connaissance des diverses opinions exprimées dans tout le pays. Que de nouvelles idées soient explorées et, s'il y a lieu, mises en pratique. Que le produit de ces forums soit communiqué aux législateurs. Que les suggestions émanant de ces forums soient prises en compte, surtout celles qui s'appliquent aux femmes, aux Autochtones et à la réinsertion sociale. Que le rapport fasse l'objet d'une vaste diffusion.

1. Les citoyens devraient-ils avoir un rôle à jouer dans le processus de réintégration sociale?

Oui :.....254 (90 %) Non :.....4 (1 %) Pas de réponse : ...24 (9 %)

Une forte majorité a répondu par l'affirmative. Un examen des réponses individuelles révèle que leur oui s'applique davantage à leur volonté de s'impliquer qu'à un moyen véritable d'y participer. À cet égard, de nombreux participants ont parlé de compréhension, de confiance, de tolérance, d'ouverture d'esprit et de

communication de renseignements. D'autres suggestions plus concrètes consistaient à fournir un emploi aux délinquants, à participer à des cercles d'entraide et à des initiatives de justice réparatrice, à faire du bénévolat à divers paliers du système de justice pénale et dans le cadre de différents programmes, à dialoguer avec divers organismes correctionnels, à aider à assurer de la formation, à fournir de l'aide aux audiences de libération conditionnelle (sans droit de vote), à faire partie de comités consultatifs de citoyens et à participer à des initiatives d'éducation du public. On a signalé la nécessité d'avoir plus de renseignements sur la façon de procéder pour devenir bénévole. Les suggestions les plus concrètes ont été faites par une ou deux personnes, tout au plus. Les réponses laissent entendre que lorsque les citoyens sont informés sur certaines questions et que leurs préoccupations trouvent une réponse, ils se mettent à vouloir s'impliquer et à appuyer le système. Toutefois, il incombe aux organismes au sein du système de créer des mécanismes et des occasions qui favoriseront la participation des citoyens.

2. Qu'allez-vous surtout retenir de ce forum?

Les réponses semblables ont été regroupées et elles sont résumées ci-dessous :

- Le fait que le public soit aussi mal renseigné sur cette question. Le besoin de multiplier les programmes d'information du public. La libération conditionnelle est une question litigieuse qui est loin de faire l'unanimité.
- La libération conditionnelle a un sens différent pour les gens ordinaires et pour ceux qui travaillent au sein du système.
- Accorder la libération conditionnelle ne revient PAS à pardonner ou à approuver les actions de quelqu'un, mais à déterminer s'il peut réintégrer la collectivité sans compromettre la sécurité de celle-ci.
- Qu'un si grand nombre de personnes ait manifesté de l'intérêt en participant à ce forum.
- Une meilleure compréhension du système de libération conditionnelle et du processus décisionnel. La rigueur du processus. Le fait que la CNLC s'intéresse d'abord et avant tout à la sécurité du public. Une appréciation du processus d'évaluation du risque. Le type et l'importance des renseignements examinés dans le cadre du processus décisionnel. Les difficultés inhérentes aux prises de décisions. Que la CNLC gère une peine et qu'elle ne la raccourcit pas. L'importance d'une approche au cas par cas. Le besoin d'avoir et d'utiliser un processus de

libération conditionnelle. Un plus grand respect pour le système.

- Les renseignements relatifs aux audiences avec l'aide d'un Aîné et l'intention de la CNLC d'accroître le rôle des victimes aux audiences. Une meilleure appréciation des progrès qui restent à accomplir en ce qui concerne les services aux victimes et les droits de celles-ci.
- L'importance de l'appui et de la participation de la collectivité.
- Une plus grande ouverture d'esprit et une plus grande confiance dans le système.
- Que le changement est peut-être lent à s'opérer, mais il s'opère effectivement.
- Le fait que la CNLC soit disposée à écouter les vues du public. L'importance de la participation de la CNLC et son empressement à veiller à ce que les questions définies par les citoyens soient non seulement résolues, mais également prises en compte dans l'élaboration des politiques.
- Le fait qu'on dépense tellement plus d'argent pour l'incarcération que pour la prévention.
- Une meilleure compréhension de la situation telle qu'elle est révélée par les statistiques. Le système fonctionne mieux que les gens ne le croient.
- Que les actions et les opinions d'une personne sont influencées par son expérience de vie.
- Une appréciation du professionnalisme au sein de la Commission nationale des libérations conditionnelles.
- Qu'il y a au sein de la CNLC un désir d'être plus humain et de s'améliorer.

1. Qu'avez-vous aimé le plus?

- Le fait que le forum soit ouvert à quiconque parmi le public.
- L'occasion de rencontrer des personnes ayant un vécu très différent, y compris des victimes, des membres de la Commission et les organisateurs du forum.
- Les exposés présentés par la CNLC .
- L'information qui a été diffusée, en particulier les " Mythes et réalités "
- L'échange d'opinions franc et respectueux. Le langage clair et simple.
- Le large éventail de participants.
- Les discussions en petits groupes.
- Les discussions portant sur l'étude de cas.
- Les renseignements concernant le processus décisionnel.
- L'information sur les droits des victimes.
- L'information au sujet de la culture autochtone au sein des établissements; il serait bon d'en apprendre davantage.

- La démystification des lois applicables et le rôle de chacun des rouages du système.
- Le fait que mon opinion importait. L'occasion qui était donnée à chacun de s'exprimer librement. Le fait de pouvoir entendre les opinions des autres.
- Les efforts de la CNLC pour dissiper les inquiétudes des citoyens sur le plan de la sécurité du public. La compétence des membres de la CNLC et du personnel.
- De nombreuses questions pertinentes auxquelles on a répondu clairement.

2. Qu'avez-vous aimé le moins?

- Le petit nombre de participants. L'apport limité de groupes clés : les victimes, les médias et les politiciens. Un trop grand nombre de participants provenant du secteur correctionnel.
- Que cela a peut-être été purement un exercice de relations publiques de la part de la CNLC.
- Que certaines personnes aient pris trop de temps. L'attitude de certains participants qui n'ont pas écouté les autres ou qui ne voulaient pas les entendre. Certaines discussions hors sujet qui ont été tolérées.
- Le fait que certaines personnes ne s'étaient pas préparées comme il se doit en lisant la documentation qui leur avait été transmise.
- Le caractère superficiel des discussions. Les questions idéologiques et morales n'ont pas été suffisamment discutées.
- Le manque de cohésion et de consensus sur les solutions (quoique cela reste encore à voir).
- Le fait que certaines questions ne feront pas l'objet d'un suivi parce qu'elles relèvent d'un autre organisme ou ministère.
- Que certaines questions soient revenues sans cesse.
- Le fait d'être limité à une seule étude de cas : il n'a pas été question des délinquants violents qui sont mis en liberté et qui tuent leur conjointe.
- Le fait d'avoir dû sacrifier un samedi. L'arrivée à 8 h du matin.

3. Aimeriez-vous participer à des événements semblables à l'avenir?

Oui :.....266 (93 %) Non :.....9 (3 %) Pas de réponse :...12 (4 %)

La vaste majorité a répondu par l'affirmative. La plupart des participants ont aimé la formule utilisée et la nature des discussions. Bon nombre seraient disposés à aider à recruter d'autres participants et accepteraient d'aider à sensibiliser

davantage le public à certaines questions et à mettre de l'information à sa disposition.

4. Aimeriez-vous recevoir de temps à autre des renseignements sur la libération conditionnelle ou la réhabilitation?

Oui :.....251 (87 %) Non :.....18 (6 %) Pas de réponse :...18 (6 %)

Oui; les commentaires étant peu nombreux. Parmi ceux qui ont été reçus, les gens voudraient recevoir des renseignements qui ne sont pas trop longs, surtout si l'on envisage d'apporter des changements au système.

5. Allez-vous parler de ce forum à votre famille, à vos amis ou à vos collègues?

Oui :.....280 (98 %) Non :.....0 (0 %) Pas de réponse :....7 (2 %)

La vaste majorité répond par l'affirmative. En bref, les forums semblent avoir généré beaucoup de bonne volonté parmi le public et devraient avoir un impact soutenu. De nombreuses personnes disent que le forum a été une occasion d'apprentissage et elles veulent transmettre leurs connaissances à d'autres parce que les questions sont importantes et qu'elles ont maintenant plus d'assurance pour en parler. Certaines ajoutent une réserve : dans des circonstances appropriées et avec des gens ouverts d'esprit. De plus, un certain nombre d'entre elles encourageraient leurs amis et leurs proches parents à participer à ce genre d'événements s'il devait y en avoir d'autres. Un participant a dit qu'il répéterait l'expérience parce qu'il y a beaucoup de préjugés dans sa famille; un autre avait l'intention de présenter un compte rendu à son club de personnes âgées comprenant 800 membres. Un enseignant parlera à ses élèves des délibérations auxquelles il a participé. D'autres présenteront respectivement un rapport à leur groupe d'aide aux victimes, à leur comité consultatif de citoyens, à un comité de la justice pour les jeunes, à leur conseil municipal, à leurs camarades de travail et à leurs voisins.

6. Quel est le principal message que vous aimeriez transmettre à la Commission nationale des libérations conditionnelles ou au ministère du Solliciteur général du Canada?

Cette section présente une longue liste de suggestions faites par les participants.

Cette liste reprend la plus grande partie des messages recueillis. Ceux-ci ont été révisés sur le plan de la forme, mais non du contenu. Chaque point ci-dessous correspond à un message. Plusieurs phrases sous un même point indiquent que plusieurs personnes ont formulé des suggestions semblables :

- Il faudrait prévoir plus de ressources pour augmenter graduellement les initiatives de prévention entre le niveau primaire et les niveaux secondaire et postsecondaire, ainsi qu'auprès de groupes jeunesse : scouts, organisations sportives, organismes confessionnels, etc.
- Commencer à canaliser des fonds vers les systèmes de soutien communautaire afin de réduire la clientèle criminelle pour l'avenir. Investir chez les enfants à risque élevé aujourd'hui pour réduire la population carcérale demain.
- De la formation et de l'éducation devraient être dispensées dans les écoles et dans l'ensemble de la collectivité; l'information alliée à l'éducation mène à la prévention. La CNLC devrait envisager la possibilité de parrainer des cours ou ateliers " civiques " dans le cadre du programme d'études de 11e et de 12e années.
- La consultation de citoyens est sûrement dans l'intérêt de la CNLC.
- Mettre à contribution plus d'ex-délinquants dans les consultations futures.
- Il ne faut pas laisser dormir les connaissances que vous avez pu tirer de ces forums. L'accent doit être mis sur la guérison de toutes les parties en cause.
- Il est agréable de voir des femmes comme membres de la CNLC; celle-ci devrait viser à ce qu'elles comptent pour 50 % de ses membres : les décisions traduiraient un meilleur équilibre.
- Mettre plus de ressources et de financement à la disposition des victimes. Il est important que les victimes soient entendues; la mise en liberté d'un délinquant les concerne particulièrement. Il faut se préoccuper des droits des victimes. Il faut aider davantage les victimes de violence. Élaborer un système efficace pour s'occuper des victimes de violence. (Plusieurs observations de cette nature)
- Continuer de tenir des forums publics afin d'améliorer le processus et d'obtenir de meilleurs résultats. Promouvoir la participation des citoyens.
- Trouver des moyens de faire participer les citoyens au processus de réadaptation ou de réintégration.
- Trouver des moyens de faire participer les jeunes afin qu'ils en viennent à percevoir le crime comme leur propre problème et à vouloir trouver des solutions.
- Mettre sur pied un conseil national de citoyens qui se réunirait périodiquement pour se pencher sur la libération conditionnelle (le système de justice) et produire un

bulletin sur les résultats obtenus, souligner les problèmes – il serait indépendant et, ainsi, aiderait à dépolitiser le débat – et constituer une tribune crédible en vue de l'examen et de la promotion du système.

- La CNLC a besoin de rester en contact avec la population et d'écouter ce qu'elle a à dire. Le solliciteur général devrait s'assurer que tous ceux qui sont responsables de l'administration de la justice à tous les niveaux tiennent compte des vues du public.
- Une campagne d'éducation du public devrait être lancée; les gens manquent de plus en plus de respect et de confiance envers le système de justice pénale, la libération conditionnelle, le processus de réintégration et la réadaptation.
- La CNLC doit faire savoir au public qu'elle n'est pas une " organisation secrète ", que l'information est mise à la disposition des gens et que ceux-ci peuvent en fait assister aux audiences en tant qu'observateurs. Le public a besoin de savoir ce que fait la CNLC et comment elle procède pour prendre des décisions.
- Il faut engager des fonds pour informer le public comme il se doit; un programme d'information du public doit s'étendre sur 2 ou 3 ans; et ses résultats doivent être mesurés et évalués. Par exemple, de grosses sommes ont été investies dans la communication des modifications apportées aux mesures législatives sur les armes à feu sans que les résultats soient guère positifs.
- Le système de libération conditionnelle est efficace et le public doit être mis au courant de ce fait.
- Il importe de dissiper les mythes négatifs qui entourent la CNLC; la contribution positive de la Commission à la société doit être connue du public. Il faut chercher à neutraliser l'impact négatif des médias qui ne montrent qu'un côté de la médaille.
- Être transparent.
- Cesser de répéter que les médias ne rapportent que les échecs (ce qui est vrai) et être proactif dans la communication de renseignements au public.
- Pour l'éducation du public, se servir de la radio, de la télévision, d'hebdomadaires et de revues spécialisées. Utiliser des techniques de narration de récits qui sont plus efficaces qu'un texte aride. Explorer des techniques innovatrices pour atteindre le public.
- Produire des récits de cas comme celui de Leo et en faire des encarts pour insérer dans les journaux locaux en constituant une colonne du type " À vous de juger ". Indiquer par la suite le résultat réel de chaque cas, en profitant de l'occasion pour y insérer des statistiques.
- Étoffer la liste des questions recensées pour des ateliers à venir; les poster à l'avance.

- Faire participer tous les principaux intervenants (CNLC, SCC, police, tribunaux, etc.) à l'éducation du public.
- Se tourner vers des professionnels pour de l'aide en matière d'éducation du public.
- Poursuivre le bon travail! Souligner les résultats positifs de la libération conditionnelle et s'assurer que les gens savent comment fonctionne la semi-liberté, contribuant ainsi à accentuer le sentiment de sécurité personnelle. S'assurer que le public est au courant des critères d'admissibilité et des méthodes d'évaluation du risque.
- Il faut que de plus en plus de gens se rendent compte que les délinquants finiront un jour par retourner dans la collectivité et qu'il incombe à tout le monde de faciliter leur réintégration.
- Il est important d'avoir à cœur l'intérêt de la société au moment d'envisager la mise en liberté d'un délinquant, mais il est également important de veiller à ce que toutes les occasions de réadaptation soient mises à la disposition de ce délinquant.
- Humaniser le processus de mise en liberté sous condition en mettant l'accent sur la formation des délinquants pour faciliter leur retour sur le marché du travail.
- Il faut plus de ressources pour les programmes communautaires qui favorisent le processus de réintégration : maisons de transition, programmes pour toxicomanes et alcooliques, cercles d'entraide, autres programmes de guérison, etc.
- Adopter différentes formules d'audiences pour tenir compte des différentes cultures dans tout le pays.
- Le processus de réintégration est le plus important; tout le monde a la capacité de changer et d'adopter un mode de vie positif.
- La responsabilité à l'égard des délinquants doit être partagée par le système et par le délinquant. Autrement dit, des ressources doivent être disponibles pour appuyer l'intention de réadaptation.
- Il est important de consacrer autant d'énergie au soin des victimes qu'au soin des délinquants, et que des soins constants soient assurés, surtout dans les cas de viol et d'inceste.
- Il faut réexaminer les lois et les règlements tous les dix ans afin d'en cerner les lacunes et de refléter les vues de la société.
- Rendre la participation à des programmes de service communautaire obligatoire pour les délinquants.
- Ajouter à la libération conditionnelle des éléments de justice réparatrice.
- Revoir les critères d'admissibilité à la procédure d'examen expéditif dans le cas des trafiquants de drogues, des membres du crime organisé et des bandes de motards

criminalisées.

- Il est essentiel que le concept de libération d'office soit réexaminé; le caractère automatique de ce processus va à l'encontre de la sécurité du public.
- Il est important que la CNLC reçoive régulièrement des avis éclairés sur les activités quotidiennes de la Commission; une réaction provenant des services décentralisés, mais qui ne soit pas acheminée par l'entremise des intéressés (le SCC, des avocats, etc.). Il faudrait créer dans chaque région un comité qui présenterait aux représentants de la CNLC des critiques honnêtes et constructives; l'indépendance et la composition sont des éléments très importants; consultation régulière.
- Les détenus sont trop dorlotés (télé, bonne nourriture, centre de culture physique, etc.). S'ils sont en prison, c'est pour réparer le tort qu'ils ont causé, et non pour des vacances.
- Le système actuel est trop centré sur la mise en liberté anticipée.
- Ne pas accorder trop facilement la libération conditionnelle; s'assurer que le délinquant est bien motivé et que son comportement en justifie l'octroi; s'assurer qu'un bonne structure est en place.
- Tenir compte du comportement en établissement et de l'influence de la famille immédiate du délinquant (parents, frères et sœurs).
- Avoir moins de tolérance face aux manquements aux conditions.
- Faire comprendre aux législateurs que le système ne devrait pas permettre aux trafiquants de drogues et aux criminels notoires d'exploiter le système aux différentes dates d'admissibilité. Ceux qui ne manifestent aucun signe ou désir de vouloir changer ne devraient pas être libérés, sauf à la date d'expiration de leur peine. Comme ces cas retiennent souvent l'attention des médias, ils ont un impact négatif sur la crédibilité du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du système de justice pénale dans son ensemble.
- Il faut revoir les dispositions législatives sur la libération conditionnelle afin de resserrer le système et d'accroître le délai d'inadmissibilité aux diverses formes de mise en liberté sous condition.

Autres commentaires :

- Un certain nombre de participants se sont dits intéressés à assister à une audience en tant qu'observateurs.
- Un certain nombre désirent recevoir un exemplaire du présent rapport.
- Bon nombre aimeraient assister à d'autres événements de ce genre.
- Peut-on trouver des moyens de réduire les coûts du système de justice pénale?
- S'efforcer de faire modifier la *Charte* afin que les responsabilités soient liées aux droits.
- Il faudrait recourir à l'avenir à des jeux de rôle et à des audiences enregistrées sur vidéos. Ce sont des outils pédagogiques utiles.
- Les intervenants du système ne devraient pas pouvoir intervenir dans la discussion pour justifier leurs actions, mais seulement pour ajouter des renseignements.
- Les résultats de ce forum ne devraient pas être présentés comme ceux d'une consultation publique; c'est un bon début, mais il y avait trop de monde et trop peu de temps. Le forum a seulement permis d'effleurer les questions.
- Du temps bien utilisé. Instructif et stimulant.
- Mille bravos et remerciements.

Recommandations d'après les observations des participants :

1. Que la CNLC poursuive ses efforts visant à atteindre le public afin de mieux faire connaître le processus de libération conditionnelle.

2. Que la CNLC continue d'organiser régulièrement des forums de citoyens qui soient bien annoncés.

3. Que la CNLC fasse une analyse détaillée du processus de planification de ce forum afin de pouvoir mieux planifier des événements semblables à l'avenir.

4. Que la CNLC envisage la possibilité de mettre à contribution à l'avenir ses partenaires des services correctionnels ou du système de justice pénale, car de nombreuses questions touchent à l'ensemble du système.

5. Que la CNLC profite de la bonne volonté des participants à ce forum pour les mettre à contribution dans la mise sur pied de forums à l'avenir et dans le recrutement de nouveaux participants.

6. Que la CNLC cherche à améliorer sa documentation actuelle et produise de nouveaux documents afin de répondre aux questions et aux préoccupations soulevées par les citoyens à ce forum.

7. Que la CNLC envisage de recourir à des techniques nouvelles, modernes et interactives pour faire passer son message.

8. Que la CNLC utilise davantage les médias, surtout la radio et les journaux locaux, pour atteindre le public.

9. Que la CNLC soit plus proactive dans la communication des faits concernant la libération conditionnelle.

10. Que la CNLC s'engage dans une campagne d'information du public qui soit bien structurée et dynamique et qui porte sur les aspects positifs de la libération conditionnelle.

11. Que la CNLC envisage de faire appel à des firmes de communication pour l'aider à organiser une campagne d'éducation du public efficace.

12. Que la CNLC définisse des moyens d'atteindre les jeunes le plus tôt possible et de façon régulière par l'entremise des écoles et des groupes jeunesse.

13. Que la CNLC montre qu'elle se soucie des victimes, surtout les victimes de violence, et examine tous les moyens raisonnables de leur donner voix au chapitre.

14. Que la CNLC envisage de mettre sur pied un comité national de citoyens qui servirait de terrain d'essai, de conseillers et de porte-parole dans le cadre de ses efforts visant à maintenir une relation positive avec le grand public.